



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

1er TOUR

Dimanche 15 mars 2026 de 8h00 à 18h00

Bureau de vote : Salle de motricité – École primaire

Les habitants de Chavannes-sur-l'Étang sont appelés à voter pour élire leurs conseillers municipaux. Dans une commune comme la nôtre, chaque participation compte pour l'avenir du village.



NOUVELLE RÈGLE POUR VOTER

Suite à la loi du 21 mai 2025, les règles des élections municipales ont changé dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme la nôtre. Désormais, le vote se fait à partir de listes complètes de candidats.

Le bulletin ne peut plus être modifié.

Il n'est donc plus possible de :

- rayer un nom
- ajouter un nom
- modifier la liste



Le panachage n'est plus autorisé.

Si un bulletin est modifié (nom ajouté ou rayé), le vote sera considéré comme nul.

Pour que votre vote soit valable, il suffit de déposer dans l'enveloppe un bulletin sans modification.

COMMENT VOTER ?

Pour voter, vous devez :

- être inscrit sur la liste électorale de la commune
- vous présenter au bureau de vote

Il est recommandé d'apporter :

- votre carte électorale
- une pièce d'identité



La carte électorale n'est pas obligatoire, mais une pièce d'identité est conseillée.

VOTE PAR PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance qui votera à votre place.

Faire la demande sur :

www.maprocuration.gouv.fr



1. 100 % en ligne si vous possédez une carte nationale d'identité au format carte bancaire et une identité numérique certifiée (application France Identité).
2. En remplissant le formulaire en ligne ou à la main, puis en vous rendant au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal judiciaire pour faire valider votre procuration.



CHAVANNES SUR L'ETANG LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

AGISSONS ENSEMBLE !

Le frelon asiatique est une espèce invasive et un prédateur redoutable, qui constitue une menace importante pour les écosystèmes locaux et la biodiversité.

Afin de protéger notre environnement, la commune met en place un plan d'action local dès ce printemps.

UNE ACTION CONCRETE DE LA COMMUNE

La municipalité a acheté 10 pièges sélectifs :

- 5 pièges seront installés sur des points stratégiques du village et suivis par la commune.
- 5 pièges seront proposés aux habitants souhaitant participer.



Nous remercions M. Robert CALLERANT, apiculteur à Chavannes-sur-l'Étang et bénévole engagé dans cette lutte, qui assurera le rôle de référent local.

PARTICIPATION DES HABITANTS

Inscription en mairie pour obtenir un piège.

La commune prend en charge une partie du coût.


Participation des habitants : 25 € par piège.

UNE ACTION A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Cette initiative est menée en partenariat avec la Communauté de Communes Sud Alsace Lague, coordonnant la lutte contre le frelon asiatique dans la région en partenariat avec le GDSA.

Renseignements et inscriptions en mairie.

Retrouvez toutes les informations sur notre page

Facebook. 

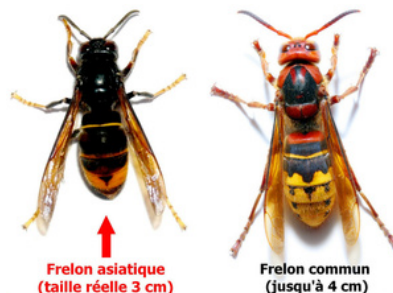
COMMENT RECONNAITRE LE FRELON ASIATIQUE ?

Taille : 2 à 3 cm, légèrement plus petit que le frelon européen.

Couleur : thorax brun foncé, bandes abdominales jaunes et noires, **pattes jaunes à l'extrémité.**

Comportement : souvent près des ruches, peut être agressif si dérangé.

Ne tentez pas de détruire un nid vous-même. Contactez la mairie ou un professionnel.



POURQUOI PIEGER AU PRINTEMPS ?

Les fondatrices sortent du nid au printemps et construisent de nouveaux nids.

Piéger maintenant limite fortement la population pour l'été. Chaque piège contribue à protéger les abeilles et la biodiversité.

Les pièges de la commune sont sélectifs, ils visent uniquement les frelons asiatiques.

BON DE COMMANDE PIEGE FRELON ASIATIQUE 2026 - A retourner AVANT le 20 MARS 2026

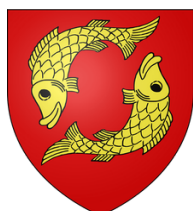
Je souhaite acquérir un piège au prix de 25€, et m'engager dans la lutte contre le frelon asiatique.

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Fait à le...../...../..... Signature :



MAIRIE DE CHAVANNES-SURL'ETANG

9, rue de Bellefontaine

68210 Chavannes-sur-l'Étang

Tél : 03 89 25 23 99

mairie@chavannes-etang.fr

www.chavannes-etang.fr